

CONSEIL D'ÉTAT
DOSSIERS DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
(BORDEAUX)
(SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1914)

Répertoire numérique des cotes AL/7275 à AL/7284

Brigitte Lozza et Cyprien Henry

Première édition électronique

Archives nationales

Paris

2012

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002) aux Archives nationales.

Sommaire

Dossiers 1 à 40.....	6
Dossiers 41 à 90.....	6
Dossiers 91 à 140.....	6
Dossiers 141 à 180.....	6
Dossiers 181 à 215.....	6
Dossiers 216 à 259.....	6
Dossiers 260 à 300.....	6
Dossiers 301 à 350.....	6
Dossiers 351 à 385.....	6
Dossiers 386 à 404.....	7

Référence

AL/7275-AL/7284

Niveau de description

groupe de cotes

Intitulé

Dossiers d'affaires administratives examinées par le Conseil d'État réfugié à Bordeaux, de septembre à décembre 1914.

Dates extrêmes

4 septembre 1914 - 28 décembre 1914

Noms des principaux producteurs

Conseil d'État

Importance matérielle

10 cartons (404 dossiers)

Langue des documents

français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Archives nationales

Localisation physique

Paris

Conditions d'accès

Librement communicable

Conditions d'utilisation

Reproduction selon le règlement de la salle de lecture

Modalités d'entrée

Versement

Historique du producteur

Grand corps de l'État, le Conseil d'État a été créé par la constitution du 22 frimaire an VIII, afin « de rédiger les projets de lois et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative », sous la direction des consuls (article 52). Dès le 4 nivôse an VIII, il fut divisé en sections administratives (notamment celles des Finances, de l'Intérieur, de la Législation). Sa compétence initiale s'élargit les années suivantes au contentieux.

En matière administrative, le Conseil d'État donne des avis sur les propositions et projets de lois, sur les projets de décrets, sur certains types d'affaires (comme les changements de nom), qui lui sont renvoyés.

En matière contentieuse, le Conseil d'État est juge de droit commun des litiges entre personnes publiques et privées comme tribunal administratif au premier degré ou d'appel des conseils de préfecture (devenus tribunaux administratifs régionaux depuis 1953).

Après l'entrée en guerre, en août 1914, et l'avancée de l'armée allemande vers Paris, le gouvernement, le Parlement et nombre d'institutions se replient à Bordeaux, du 2 septembre au 8 décembre 1914. Le Conseil d'État, dont le rôle est d'être auprès du gouvernement, accompagne ce dernier dans son exil bordelais. Dans un premier temps installé au palais de justice, également siège du ministère de la Justice, il investit rapidement la salle Franklin, sise 21 rue Vauban ; la salle de concert est alors utilisée comme salle de séance et le foyer abrite le secrétariat général et les secrétariats de section.

Toutefois, tous les conseillers ne se sont pas rendus à Bordeaux ; le personnel ayant effectivement suivi le gouvernement comprend le vice-président, cinq présidents de sections, dix-sept conseillers, six maîtres des requêtes et un seul auditeur, accompagnés de cinq personnels administratifs. D'août à octobre, le service du contentieux est suspendu, et ses membres affectés aux sections administratives. Malgré la volonté du vice-président de rendre dès le 15 octobre la plénitude de ses attributions au Conseil et la constitution à Bordeaux d'une délégation du barreau des avocats aux conseils, la chose est rendue difficile par l'absence d'une grande partie des membres, qui en réalité ne font souvent que des passages temporaires à Bordeaux, créant ainsi un va et vient permanent entre le siège du Conseil à Paris et le siège temporaire de Bordeaux. Durant ces quelques mois, le Conseil d'État a donc poursuivi son activité sur les deux sites : les dossiers étaient toujours enregistrés à Paris, puis envoyés à Bordeaux, bien que certaines affaires aient également continué à être traitées à Paris.

Mode de classement

Les dossiers sont classés dans l'ordre chronologique de leurs dates d'arrivée au Conseil d'État et numérotés de 1 à 404.

Présentation du contenu

Ces dix articles comprennent des dossiers d'affaires administratives examinées par le Conseil d'État réfugié à Bordeaux entre septembre et décembre 1914.

Ils s'ajoutent à un ensemble de dossiers déjà conservés aux Archives nationales sous la cote AL/3184, numérotés de 168873 à 168910, faisant partie d'un ensemble couvrant la période 1905-1914 (cotes AL/2520 à 3184) et suivis, sans solution de continuité, par une série de dossiers numérotés 168911 à 237879 (AL/3185 à 4572) pour la période 1915-1945.

Les 404 dossiers traités dans le présent répertoire sont donc à rapprocher des 38 dossiers rassemblés sous la cote AL/3184 puisqu'en effet ils concernent la même période (1er septembre-30 décembre 1914), traitent du même type d'affaires, intéressent les mêmes ministères et sont présentées par les mêmes rapporteurs.

Seule l'indication de la date d'arrivée du dossier au Conseil d'État permet de distinguer les affaires traitées à Bordeaux ou à Paris : la forme du tampon d'arrivée apposé sur chaque projet de décret est différente (rectangulaire pour ces 404 dossiers ; ovales pour les autres) ainsi que la mention « Bordeaux » ou « B^x » suivant le numéro d'ordre.

Sources complémentaires

- BB/30/1701. Correspondance, pièces diverses, concernant : personnel, organisation, fonctionnement, travail, locaux, affaires et questions diverses, concours pour l'auditorat. 1891-1937.

- F/1a/*/3174/1 à 17. Enregistrement de la correspondance du ministère de l'Intérieur avec le Conseil d'État (1901-1938)
- 20040382, art. 367. Déplacement du Conseil d'État à Bordeaux (1914) : liste du personnel resté à Paris et de celui replié à Bordeaux, notes, relevé de décisions du Conseil d'État rendues à Bordeaux, correspondance.

Bibliographie

- Ségolène de Dainville-Barbiche, *De la justice de la Nation à la justice de la République, 1789-1940. Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, in-8°, 323 p.
- *Le Conseil d'État, son histoire à travers les documents d'époque, 1799-1974*, sous la direction de L. Fougère, Paris, CNRS, 1974, xvi-1012 p.

AL/7275

Dossiers 1 à 40

4 - 18 septembre 1914

40 dossiers.

AL/7276

Dossiers 41 à 90

18 septembre - 8 octobre 1914

48 dossiers numérotés de 41 à 90 (2 dossiers portent un numéro double : dossier 41-42 et dossier 49-50).

AL/7277

Dossiers 91 à 140

8 - 24 octobre 1914

50 dossiers.

AL/7278

Dossiers 141 à 180

24 octobre - 9 novembre 1914

40 dossiers. Le dossier n° 151 est manquant (sorti pour la Société des gens de lettres, le 12 octobre 1937).

AL/7279

Dossiers 181 à 215

10-19 novembre 1914

35 dossiers.

AL/7280

Dossiers 216 à 259

16 novembre - 1er décembre 1914

44 dossiers.

AL/7281

Dossiers 260 à 300

2 - 11 décembre 1914

41 dossiers.

AL/7282

Dossiers 301 à 350

12 – 18 décembre 1914

50 dossiers.

AL/7283

Dossiers 351 à 385

18 – 23 décembre 1914

34 dossiers (un dossier porte un numéro double : dossier n° 373-374).

AL/7284

Dossiers 386 à 404

23 - 28 décembre 1914

18 dossiers (le dossier n° 390 est manquant).